

# CENTRALES VILLAGEOISES LURE-ALBION

Produire ensemble des énergies renouvelables, c'est possible!

## Lettre d'info n°2 - août 2018

Ce trimestre, au menu de notre lettre d'info, nous vous présentons l'avancement des prochains projets de travaux, les évolutions tarifaires du photovoltaïque en toiture et notre production électrique du 2<sup>e</sup> trimestre 2018.

Mais, avant cela, nous vous donnons rendez-vous :

- **le jeudi 02 août à 18h**, chez Béatrice Jaunet – les Coustètes – rte de Cheyran – 04150 **Simiane-la-Rotonde** ; nous y parlerons photovoltaïque, Schéma régional neutralité carbone, Centrales villageoises Lure Albion et nous partagerons le verre de l'amitié !
- **les 8 et 9 sept. de 14h à 18h**, stand de CVLA au Rêvestival (à **Revest-des-Brousses**) ... *les bonnes âmes qui souhaitent nous aider à animer ce stand sont les bienvenues !* Merci de vous faire connaître par mail [lurealbion@centralesvillageoises.fr](mailto:lurealbion@centralesvillageoises.fr) ;
- **le 22 sept.**, stand de CVLA à la fête des possibles (à **Forcalquier**) ; *idem pour les bonnes âmes !*

### 1 – État d'avancement de la deuxième tranche de travaux

En relation avec notre bureau d'études Ingelyo, plusieurs membres du Conseil de gestion coopérative sont en passe de finaliser le cahier des charges des travaux pour **1 hangar agricole** à Montsalier (environ 36 kVA), **2 bâtiments publics** (d'environ 8 à 9 kVA) : la mairie et salle polyvalente de Revest-des-Brousses, la déchèterie intercommunale à Forcalquier et **3 maisons particulières** (d'environ 8 à 9 kVA) à Forcalquier, Mane et Saint-Michel.

Un appel à manifestation d'intérêt a été adressé à 9 installateurs régionaux. Cinq d'entre eux se sont déclarés intéressés pour recevoir le dossier de consultation. Celui-ci leur sera envoyé incessamment sous peu, avec une réponse attendue pour mi septembre.

**Nous sommes toutefois toujours en recherche de financements complémentaires ou de capital en fond propre pour mener au mieux ce projet (cf. Philippe au 06 24 68 57 00).**

### 2 – Les nouvelles règles en matière d'achat d'électricité photovoltaïque

Comme vous le savez, à ce jour, CVLA vend l'intégralité de l'électricité produite en l'injectant sur le réseau public. Nous sommes donc dépendants des règles nationales en la matière, établies et révisées régulièrement par la Commission de régulation de l'énergie (la CRE).

Les tarifs d'achats (en c€ par kWh produits) sont fixés selon la puissance de l'installation raccordée (définie en kVA) et le type d'installation. Pour faire simple, nous concernant, afin de garantir notre équilibre économique, nous étions généralement obligés de nous concentrer sur des installations de moins de 9 kVA (soit 50 à 60 m<sup>2</sup>, environ), intégrées au bâti (c'est à dire que les panneaux ne sont pas posés sur la toiture mais servent de toiture et font l'étanchéité à part

entière). De façon exceptionnelle nous avons également pu envisager, pour notre deuxième tranche, un garage agricole de 36 kVA en superposition au bâti.

Aujourd'hui, les règles ont un peu changé :

- tout d'abord, une nouvelle tranche tarifaire a été établie pour les installations de moins de 3 kVA (environ 15 m<sup>2</sup> de panneaux).
- ensuite, d'ici à fin 2018, il n'y aura plus de différence de tarif entre les installations intégrées au bâti et les installations superposées à la toiture ; notre choix pour l'une ou l'autre des solutions ne sera donc plus dictées que par des critères technico-économiques et esthétiques et non par le seul critère financier.

Ce qui ne change pas, par contre :

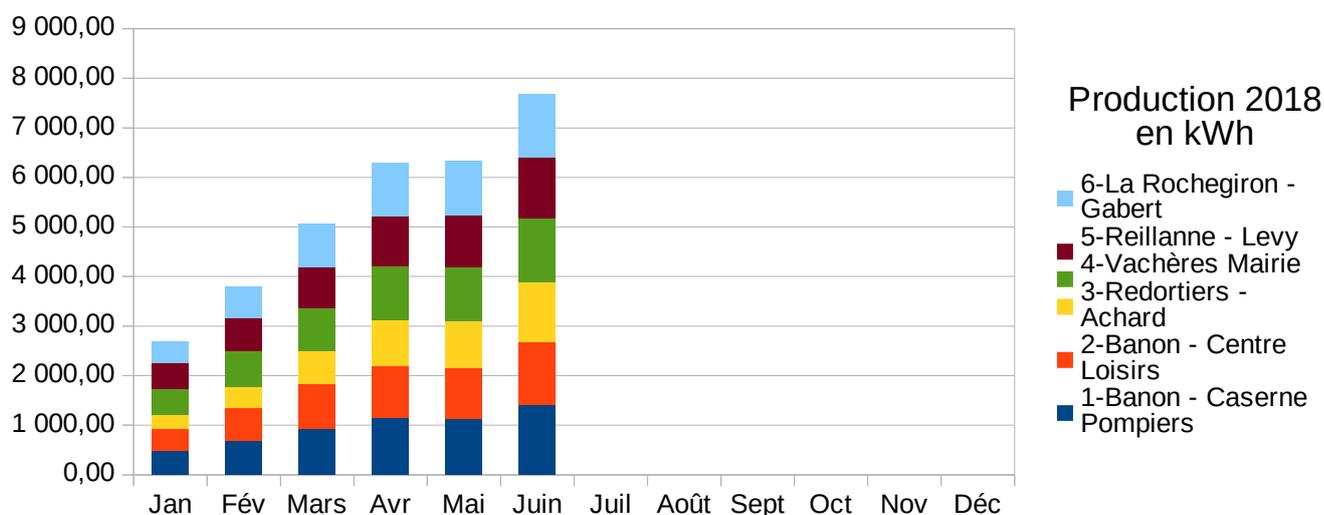
- le prix d'achat est fixé lors du dépôt de dossier de demande de raccordement (établi avant tout commencement de travaux) et garanti pendant 20 ans ;
- chaque trimestre, ce prix d'achat garanti sur 20 ans, est revu à la baisse pour les nouvelles installations ;
- le prix d'achat du kWh chute considérablement quand on passe d'une installation de moins de 9 kVA à une installation de plus de 9 kVA.

À titre d'exemple, les tarifs appliqués au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 (en rouge ceux dont nous bénéficierons pour notre 2<sup>e</sup> tranche de travaux) étaient les suivants :

Prix en c€ / kWh	< 3 kVa	De 3 à 9 kVA	De 9 à 36 kVA	De 36 à 100 kVA
Intégré au bâti	<b>20,05 c€</b>	<b>17,26 c€</b>	<b>12,07 c€</b>	<b>11,24 c€</b>
Parallèle au toit	<b>18,55 c€</b>	<b>15,76 c€</b>		

### 3 – Production photo-électrique

La production du 2<sup>e</sup> trimestre 2018 est de **20,3 MWh**. Soit environ 10 % de moins que notre prévisionnel, du fait - uniquement - de la météo défavorable que nous avons connue en mai et en juin.



Et voilà, c'est tout pour aujourd'hui.  
Nous vous souhaitons une belle fin d'été ensoleillée !